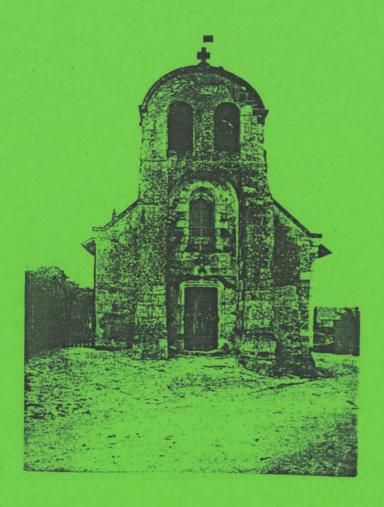
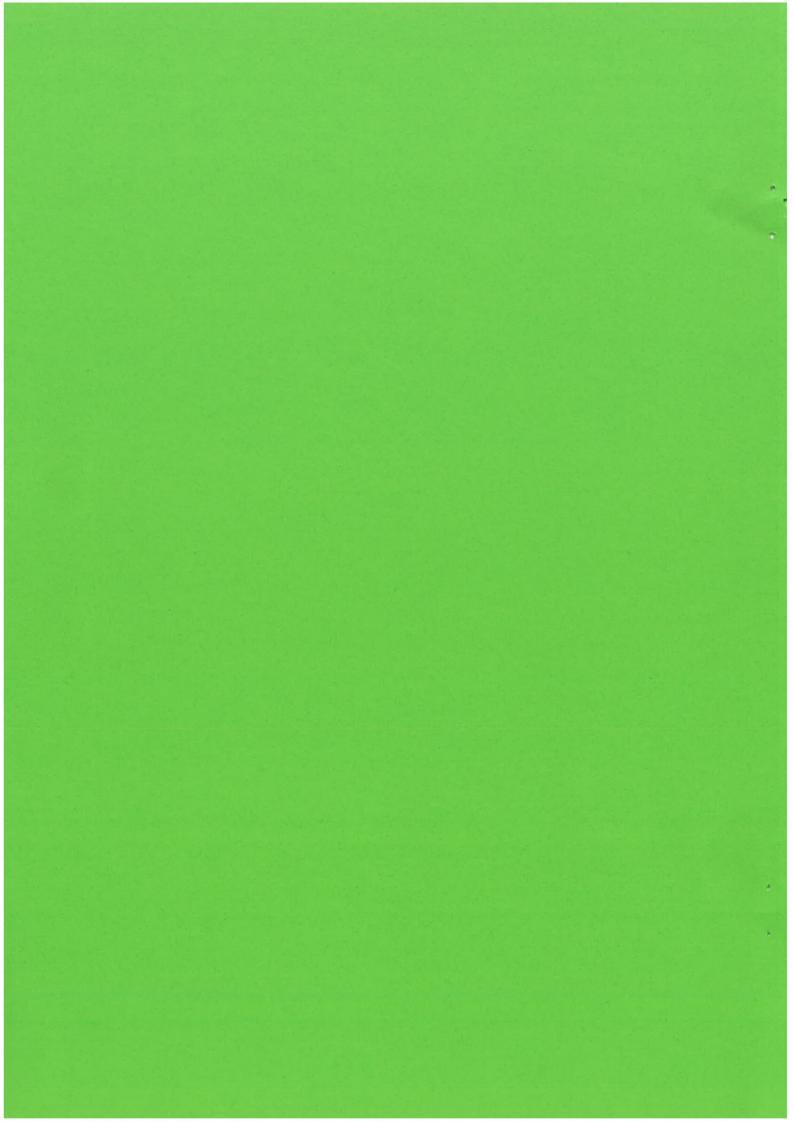
### **BULLETIN MUNICIPAL**

LOURESSE (M.-et-L.) - Eglise de la Rochemenier



**DECEMBRE 1993** 



### LE MOT DU MAIRE

TOUTE L'EQUIPE DU CONSEIL MUNICIPAL VOUS OFFRE SES MEILLEURS VOEUX POUR L'ANNEE 1994.

NOUS ESPERONS QUE CE BULLETIN VOUS PERMETTRA DE SUIVRE LA VIE DE LA COMMUNE POUR SES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'INVESTISSEMENT.

Le Maire.

G. JARNY

### SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie est ouvert du mardi au samedi de 8h à 13h sauf le lundi.

### \* Départ de la commune :

Merci de signaler votre départ de la commune au secrétariat de la mairie.

### \* Révision de la redevance des ordures ménagères et d'assainissement :

Toute modification qui interviendrait dans la composition de votre foyer devra être signalée au secrétariat de la mairie chaque année avant le ler mars.

### \* Demandeurs d'emploi :

Une liste des offres d'emploi du Maine et Loire est à votre disposition au secrétariat de la mairie.

Cette liste est mise à jour 2 fois par semaine (en général le mercredi et le samedi).

Elle devra être consultée de préférence dès 9h afin d'être les premiers à répondre aux annonceurs par l'intermédiaire de l'A.N.P.E de Saumur. Tél : 41.51.31.34.

### LOCATION DE LA SALLE DES SPORTS

- \* Prix de location :
- pour les habitants de la commune : 100 F
- pour les habitants hors-commune : 150 F
- \* Ala remise des clés, il vous sera demandé :
- une caution de 500 F qui vous sera remise après vérification de la salle
- le montant de la location
- \* 2 chèques devront obligatoirement être établis à l'ordre du TRESOR PUBLIC de Doué la Fontaine.
- \* Il est mis à votre disposition un frigidaire, une gazinière, bancs, tables, évier.
- \* La commune ne fournit ni bouteille de gaz ni le nécessaire pour le ménage (produits d'entretien, balai, éponges...)
- \* Prévoir uniquement des pièces de 10 F pour le chauffage.
- \* La salle devra être remise propre. Une vérification sera effectuée après chaque passage
- \* Les poubelles devront être ramenées au domicile du locataire de la salle.

### LOCATION DE LA SALLE DES FETES

* Prix de location :	RESIDENTS LOURESSE	NON RESIDENTS LOURESSE
Vin d'honneur	100 F	150 F
Banquet ou buffet campagnard	220 F	450 F
Bal	450 F	800 F
Journée complète (banquet et bal)	600 F	900 F
Concours de belote	220 F	350 F
Vente ou exposition	200 F	
Location tables	25 F	
Bas côté de la salle	200 F	300 F

Chauffage

Journée complète : 200 F

Soirée: 150 F

Cuisine

Soirée: 75 F

Journée complète : 100 F Couverts : 2 F / personne

- \* A la remise des clés, il vous sera demandé :
- une caution de 1000 F qui vous sera remise après vérification de la salle
- le montant de la location
- \* 2 chèques devront obligatoirement être établis à l'ordre du TRESOR PUBLIC de Doué la Fontaine
- \* il est mis à votre disposition un bac réfrigérant, une plaque de cuisson (2 gaz, 2 électriques), des couverts prévus pour 150 personnes, bouteille de gaz, balai.
- \* La commune ne fournit ni le nécessaire pour le ménage (produits d'entretien, éponges, torchons...) ni le papier W.C.
- \* La salle devra être remise propre. Une vérification sera effectuée après chaque passage.
- \* Il sera demandé 20 F par élément de couverts manquant ou cassé.
- \* Les poubelles devront être ramenées au domicile du locataire de la salle.

Les ordures ménagères sont ramassées tous les mardis devant <u>chaque</u> domicile.

Il est strictement interdit de dévoser par anticipation au ramassage des ordures de toute nature dans la maisonnette située à Rochemenier. Les conteneurs sont réservés aux visiteurs.

Pour les autres ordures, il est ouvert une déchetterie à Doué la Fontaine dont vous trouverez ci-joint les horaires et la liste des déchets admissibles et interdits.

### DECHETTERIE S.M.LT.O.M / S.I.V.M.

### REGION DE DOUE LA FONTAINE

### HORAIRES

Lundi	14 h.	19 h
Mercredi	8 h.	12 h
Samedi	8 h.	12 h
	14 H	18 h

### **DECHETS ADMISSIBLES ET INTERDITS**

### Limite d'admissibilité

Les apports sont autorisés avec les véhicules suivants :

- véhicules légers (voitures)
- véhicules légers attelés d'une remorque
- véhicules d'un P.T.C. maximum de 3,5 tonnes non attelés, y compris les tracteurs agricoles.

### Déchets admis à l'intérieur de la déchetterie

- déblais et gravats
- tontes de pelouse
- produits d'élagage ou branchage
- emballage carton, bois, journaux, revues, meubles usagés, literie,
- appareils électroménagers.
- vieux vélos, jouets, landaus, vélomoteurs ou vieilles ferrailles,
- les piles, boutons au mercure,
- les batteries usagées.
- les verres,
- les huiles de vidanges et de friteries.
- tout venant (pneumatiques. plastiques etc.)
- les médicaments
- les éléments entiers de voitures ou camions (sur aire réservée à cet effet).

Le gardien est habilité à obtenir tout renseignement quant à la nature et à la provenance du ou des produits déposés qui lui paraîtraient suspects.

Un contrôle strict des déchets admis sera effectué à l'entrée de la déchetterie ou sur le lieu des dépôts; au minimum un contrôle visuel sera effectué afin de vérifier que la forme physique du déchet répond aux contraintes d'admission dans la déchetterie.

### Déchets interdits dans la déchetterie

- les ordures ménagères.
- les cadavres d'animaux
- les produits toxiques ou dangereux, corrosifs ou instables.
- les produits explosifs. inflammables. ou radioactifs.
- les déchets anatomiques ou infectieux.
- les déchets hospitaliers,

: ..

- les décombres provenant de démolitions d'immeubles,
- le marc de raisin, de pomme, etc.

Les décombres provenant de démolition d'immeubles seront mis dans une carrière à proximité (décharge de cl. III). Ce genre de dépôt sera payant au camion (mètre cube).

Cette liste n'est pas limitative, le gardien étant toujours habilité à refuser les déchets qui de par leur nature, leurs formes ou leurs dimensions présenteraient un danger pour l'exploitation.

Celui-ci est chargé d'en avertir, dans ce cas. le S.M.I.T.O.M ou son représentant dans les meilleurs délais.

Les usagers apportant des déchets doivent se conformer strictement et en tout point aux instructions du gardien avant de procéder au déchargement.

### TRAVAUX REALISES EN 1993

### \* Batiments:

- Réfection des piliers du monument aux morts : 36 379.03 F
- Construction du batiment du stade : 94 691.96 F
- Construction du bureau du Maire : 139 434.13 F
- Caves de Rochemenier (fabrication auvent, toiture du bureau, construction de 2 piliers): 33 363.25 F
- Réfection entrée de la chapelle de Rochemenier : 18 137.89 F
- Restauration du vitrail de la chapelle de Rochemenier : 8 594.94 F
- Réfection du logement au-dessus de la mairie, loué depuis le 1er mai 1993 : 66 882.20 F
- Salle des fêtes (pose faîence et placards) : 11 952.50 F
- Aménagement de la boulangerie pour l'ouverture de l'épicerie : 22 159 F
- Couverture de la société "La Nelle Patrie" : 35 119.78 F
- Couverture de la boulangerie et son fournil : 50 581.70 F

### \* Voirie:

- Enterrement du réseau électrique et téléphonique au village de Rochemenier : 170 447.44 F
- Rechargement du CR de Brosse : 42 527.52 F
- Curage des fossés et dérasement des accotements : 28 201. 89 F
- Travaux de goudronnage VC5, VC6, VC7, VC104, VC105, VC202 : 83 494.79 F
- Evacuation des eaux pluviales à la Bournée : 171 246.54 F
- Trottoirs "rue de la société" et "rue du tilleul" : 97 684.89 F

### **ANNEE 1993**

### \* le 4 février 1993 :

- Le Conseil Municipal fixe le montant de la location de la salle du terrain des sports aux associations hors-commune pour leurs réunions à  $50~\mathrm{F}$
- Le prix du ticket cantine en 1993 est fixé à 10.05 F

### \* le 23 février 1993 :

- Le Conseil Municipal dit NON à l'Unité Pédagogique entre Louresse Rochemenier et Dénézé/Doué (sur 14 votants, 8 défavorables contre 4 favorables)

### \* le 17 mars 1993 :

- Approbation du Compte Administratif 1992 et vote du Budget primitif 1993 en présence de Monsieur BOUDY, Percepteur à Doué la Fontaine.
- Le Conseil Municipal décide d'acheter 16 chaises pour la salle de conseil de la mairie. Montant T.T.C : 12 870.34 F et de rénover l'ancien bureau du Maire. Montant T.T.C : 1 779 F
- La redevance pour la collecte des ordures ménagères est fixée à 103.79 F par habitant et résidence secondaire.
- La redevance d'assainissement est fixée à 31.50~F / habitant et 63~F par résidence secondaire.

### \* le 27 avril 1993 :

- Le Conseil Municipal décide d'acheter la parcelle située à côté du terrain des sports cadastrée ZK n $^\circ$  126 d'une superficie de 2 ha 38 a 94 ca. Montant de la transaction : 80 000 H.T
- Achat d'une tailleuse de haie. Montant T.T.C : 2 835 F
- Depuis le 1er mai 1993, le logement situé au-dessus de la mairie est de nouveau loué. Montant du loyer : 2050 F

### \* le 18 mai 1993 :

- Le Conseil Municipal souhaite racheter des chaises et tables pour la salle des fêtes. Montant  $T.T.C: 22\ 521.68\ F$
- Achat d'un banc pour le musée de Rochemenier d'une valeur de ? 2 644.78 F
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le département accepte de prendre en charge l'achat de 13 jardinières prévues sur l'accotement de la RD 761 à l'entrée du bourg de Louresse. Montant de la facture : 24 030.79 F

### \* le 14 juin 1993 :

- Le Conseil Municipal décide d'acheter de la vaisselle pour la salle des fêtes. Montant T.T.C : 14 312.35 F

### \* le 6 aôut 1993 :

- Le Conseil Municipal fixe le prix d'entrée aux caves troglodytes pour l'année 1994.

INDIVIDUELS: Adulte 19 F au lieu de 18 F

Enfants de 7 à 13 ans : 10 F

GROUPES: Adultes 13 F au lieu de 12 F Enfants 9 F au lieu de 8 F

Nous rappelons que l'entrée des caves est gratuit pour les habitants de la commune.

- La commune adhère à la déchetterie de Doué la Fontaine. (Voir ci-joint la liste des déchets admissibles et interdits) - Madame MABILLE Nicole est nommée au poste d'aide-maternelle pour la rentrée scolaire 93/94.

### \* le 6 septembre 1993 :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur . Belouard Claude fait don à la commune du terrain du calvaire pour le franc symbolique.
- Achat d'un frigidaire avec partie congélateur et d'une gazinière pour la cantine. Montant  $T.T.C: 7\ 890.01\ F$
- Le Conseil Municipal fixe à 2 F par personne le prix de la location de la vaisselle de la salle des fêtes.

### \* le 15 septembre 1993 :

- Vote du budget supplémentaire 1993
- Le Conseil Municipal décide l'achat d'un nouveau panneau d'affichage. Montant T.T.C : 6700 F. L'ancien sera donné à l'école.

### \* le 8 octobre 1993 :

- Le Conseil Municipal souhaite demander une dérogation afin que le prix du ticket cantine en 1994 soit augmenté de 8 %. Le prix du ticket est actuellement inférieur à 50 % du prix de revient.

### \* le 10 novembre 1993 :

- Le Conseil Municipal dit de nouveau qu'il est interdit de déverser les eaux usées dans le réseau pluvial à la Bournée. Les habitants doivent s'équiper d'un système d'évacuation conforme aux normes de la D.A.S.S.
- Le prix à rembourser pour toute vaisselle cassée ou volée à la salle des fêtes sera de 20 F par pièce.

### \* le 6 décembre 1993 :

- Fixation des loyers pour 1994 :
  - . Logement de la société : 4 566.04 F par semestre
  - . Logement attenant à la cantine : 1 251.11 F par mois
  - . Logement de la boulangerie : 2 234.01 F par mois
- Le prix du ticket cantine s'élèvera à 10.35 F à partir du 1.1.94
- Le Conseil Municipal décide de vendre l'ancien abreuvoir à Monsieur DESVALLON Paul et aux frères JUSTEAU.
- La commune prévoit l'achat d'un télécopieur. Sollicite l'attribution d'une subvention auprès des Services Préfectoraux.
- Le Conseil Municipal répond favorablement à la demande du Conseil d'Ecole pour l'achat de 3 bancs et d'une poubelle.
- La commune accepte le retrait de la commune de Distré du Syndicat Intercommunal en Eau Potable et d'assainissement de la région Sud-Saumuroise.

### BUDGET PRIMITIF 1993

### SECTION DE FONCTIONNEMENT — vue d'ensemble

Chapitres	Libellés	Pour mémoire - budget précédent	Rappel des restes à mandater ou des titres restant à émettre	Propositions globales du maire	Votes du conseil municipal
	Dépenses de fonctionnement	2.871 161,45		2.607 472	2607 472
60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 82 83	Denrées et fournitures Frais de personnel Impôts et taxes Travaux et services extérieurs Participations et contingents Allocations - subventions Frais de gestion générale Frais financiers Dotations aux amortissements Charges exceptionnelles Charges antérieures Excédent de fonctionnement capitalisé dont : prélèvements sur recettes de fonction. dont : dotations aux provisions	858 000 7 200 202, 668,36 320, 444 61, 780 130, 300 97, 194 532 1,118,293,06		58.400 853.000 7.500 215.580 356.720 578.55,03 133.300 79.329 500 845.367,95	58 400 853 000 7 500 215 500 356 720 578 55,05 133 300 79 329 500 845 367,95
	Recettes de fonctionnement	2.871 161,45		2607 1172	2,607.479
70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 82	Produits de l'exploitation Produits domaniaux Produits financiers Recouvrements - subventions Dotations versées par l'Etat Impôts indirects Impôts directs autres que contributions Contributions directes Travaux d'équipement en régie et autres Produits exceptionnels Produits antérieurs	1.087 670 74 820 6 300 6 000 582 .437 28 596 127 1521 552 725		1.086142 71.920 3.141 1.200 596.360 26.550 138.781 591.378	
	Déficit de fonctionnement de clôture				
	Excédent de fonctionnement de clôture				

### BUDGET PRIMITIF 1993

### SECTION D'INVESTISSEMENT — vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Reports	Propositions globales du maire	Votes du conseil municipal
	Dépenses d'investissement		1.399312,68	1399312,62
06 13	Déficit d'investissement reporté			19
16 18 21	Remboursement d'emprunts		141 947 68 616 20 580	141 947 68 616 20 580
23	Travaux de bâtiment et de génie civil		1.168 169,62	1.168169,62
25 26 27	Prêts et avances à long ou moyen terme			
29	Dépenses imprévues			
	Recettes d'investissement		1.399 312,62	1399312,62
06 10	Excédent d'investissement reporté	du maire	401 520,67 36 201 30 000	101520,67 36201 10000
11 13 14	Prélèvements sur recettes de fonctionnement  Amortissement et reprises de frais extraordinaires  Participations à des travaux d'équipement		845 367,35	
1421	FETYA		106.223	106.223
16	Produits des emprunts			
21	Aliénation de biens meubles et immeubles			
23	Facturations de travaux			
25 26 27	Recouvrement de créances à long ou moyen terme Aliénation de titres et valeurs			
•				
	Déficit d'investissement de clôture			
	Excédent d'investissement de clôture			

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1993

### SECTION DE FONCTIONNEMENT — vue d'ensemble

Chapitres	Libellés	Pour mémoire - budget primitif	Rappel des restes à mandater ou des titres restant à émettre	Propositions globales du maire	Votes du conseil municipal
	Dépenses de fonctionnement	2.607 472		367341,57	367341,5
60 61	Denrées et fournitures			6.000,57	6000,57
62 63	Impôts et taxes Travaux et services extérieurs	7.500			
64	Participations et contingents	356.720		2.000	36.430
65 66	Allocations - subventions	57 855,05		5.000	5,000
67 68	Frais financiers	79329		J. W.	3.00
69	Dotations aux amortissements				
82 83	Charges antérieures	845367,95		237.911	237.911
	dont : prélèvements sur recettes de fonction dont : dotations aux provisions				
	Recettes de fonctionnement	2.607.472		364341,57	367341,57
70 71	Produits de l'exploitation	J 086 142 71 920		250,000	250,000
72	Produits financiers	3 1 11			
73 74	Recouvrements - subventions	7 2 <b>90</b> 596 360		17.168	J7.168
75 76	Impôts indirects	26 550			
77 78	Contributions directes	591 378			
79	Travaux d'équipement en régie et autres Produits exceptionnels				
82	Produits antérieurs	86 990		100,173,57	100173,57
	-				
	Déficit de fonctionnement de clôture				

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1993

### SECTION D'INVESTISSEMENT — vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Reste à réaliser	Propositions globales du maire	Votes du conseil municipal
	Dépenses d'investissement		333.770	333. 770
06 13	Déficit d'investissement reporté			
16 18 21	Remboursement d'emprunts		104.350	104.350
23	Travaux de bâtiment et de génie civil		229.420	223.420
25 26 27	Prêts et avances à long ou moyen terme			
29	Dépenses imprévues			
	Recettes d'investissement		333.770	333770
06 10	Excédent d'investissement reporté		5.223 J5.316	5.223
11 13	Prélèvements sur recettes de fonctionnement  Amortissement et reprises de frais extraordinaires		35.000 237 911	237 211
14	Participations à des travaux d'équipement		40320	40.320
i6	Produits des emprunts			
21	Aliénation de biens meubles et immeubles			
23	Facturations de travaux			
25 26 27	Recouvrement de créances à long ou moyen terme Aliénation de titres et valeurs			
	Déficit d'investissement de clôture			
	Excédent d'investissement de clôture			

### Arrondissement de Saumur Cantons de Doué la Fontaine, Gennes, Montreuil-Bellay, Saumur Sud et Vihiers EMPLOI -FORMATION → A qui s'adresser INSERTION

D.D.T.E.F.P.

Direction Départementale du Travail, l'Emploi et de la Formation Professionnelle Rue Bouché Thomas 49000 ANGERS

Tél: 41 54 53 52

- Territoire : Département de Maine & Loire
- → <u>Public</u> : Tous salariés, demandeurs d'emploi, Chefs d'entreprise et collectivités territoriales.
- Compétences :
  - \* Renseignements sur législation du travaile 41.44.54.80
  - \* Aides aux créateurs d'entreprises : 41.54.53.45

- \* Développement des structures d'entre-
- prises, chômage partiel : ° l'mploi - Mesures pour l'empioi - CES 41.54.53.65
  - 41.54.53.70
- \* Handicapes COTOREP :
- et 60 41,44,54,66
- → Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi :

8h 45 - 11h 45 13h 30 - 17h 00

→ Permanence sur Saumur : Jeudi après-midi (Inspection du travail)

Mairie entrée rue St Jean (1 semaine sur 2)

MINITEL 3615 Emploi 3615 Emploi 49

Permanences Accueil Information Orientation 3, rue Sévigné 49400 SAUMUR

Tél: 41 38 23 45

- Territoire : arrondissement de Saumur
- → Public : jeunes jusqu'à 26 ans sans diplôme
- Compétences :
  - Information
  - Accuerl-suivi, accompagnement dans une recherche
  - Formation
- Horaires d'ouvertures :

du lundi au vendredi :

8h00 - 12h00 13h00 - 1.7h00

L'ANPE

Agence Nationale Pour l'Emploi B.P. Nº 169 - Place St Pierre **49400 SAUMUR** 

Tél: 41 51 31 34 Fax: 41 67 49 26

- → Territoire : l'arrondissement de Saumur
- → Public : les demandeurs d'emploi, les entreprises
- Compétences :
  - \* Inscription Aide à la recherche d'emoloi
  - Contacts entreprises
  - Mise en relation our offres
  - Information sur la formation
  - Conseil Professionnel
- → Horaires d'ouvertures :

du lundi au jeudi :

8h15 - 11h45

13h00 - 16h45

le vendredi :

8h15 - 11h45

Des permanences ont lieu dans les mairies, renseignez-vous dans votre mairie.

C.C.I.

Chambre de Commerce et d'Industrie 11, rue du Maréchal Leclerc **49400 SAUMUR** 

Tél: 41 51 21 13

- → <u>Territoire</u> : arrondissement de Saumur, à l'exception des cantons de Longué, Baugé et Novant.
- → Publics : Entreprises industrielles, commerciales et services.
- → Compétences :
  - \* Information et assistance pour la mise en neuvre du plan d'urgence, de la loi quinquennale et de la loi sur l'apprentissage.
  - · Contrats d'apprentissage
  - \* Contrats de qualification
- → Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi :

8h00 - 12h00

13h30 - 17h30

**DECLIC** 

362, Avenue du Général de Gaulle 49260 MONTREUIL-BELLAY

Tél: 41 52 46 46

- → Territoire : Canton de Montreuil-Bellay
- → Public : tous publics demandeurs d'empioi, élus, associations.
- → Compétences :
  - \* Informations sur les formations, offres d'emploi de l'ANDE
  - Accueil, suivi, accompagnement demeurdeurs d'emploi et des salariés.
- → Horaires :

du lundi au vendredi :

9h00 - 12h00

14h00 - 17h00

le samedi matin :

9h00 - 12h00

CHAMBRE DE METIERS 5, Quai Conte Lair **49400 SAUMUR** 

Tél: 41 67 48 85

- → Territoire : Secteur de Saumur et sa région
- → <u>Publics</u> : Tout gaublic porteur d'un projet d'installation d'une entreprise à caractère artisanal
- → Compétences :
  - accueil, suivi, formation, conseil aux créateurs
  - accueil des chers d'entreprises en activités
  - \* participation à l'aménagement urbain
- → Horaires :

du lundi au vendredi

9h00 - 12h00 14h00 - 17h00

CENTRE SOCIAL Jean Dima 5, Place Justice de Paix 49700 DOUE LA FONTAINE

Tél: 41 59 77 09

- → <u>Territoire</u> : Canton de Doué la Fontaine
- → Compétences : Affichage d'offres d'emploi
- → Public : Tout public
- → Horaires :

le lundi, mercredi, jeudi

9h00 - 12h00 14h00 - 17h30

le mardi

9h00 - 12h00

14h00 - 19h00

Fermé le vendredi après-midi

### Associations Intermédiaires

A.I.E. Antenne Information Emploi

Place Flandre Dunkerque

49700 DOUE LA FONTAINE - Tél : 41.59.75.18

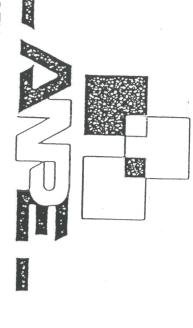
A.I.R.E. Action Intercommunale de Réinsertion par l'Emploi

22, rue des Collèges

49260 MONTREUIL-BELLAY - Tél : 41.38.73.11

**ASPIRE** 270, Rue Clos bonnet

49400 SAUMUR - Tél : 41.67.74.00





# AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

## CRÉDIT FORMATION INDIVIDUALISÉ

Permanences du Prospecteur-Placier

Public : demandeurs d'emploi

2ème et 4ème jeudi matin

Centre social Jean Dima Place Justice de Paix 49700 Doué la Fontaine

Prendre rendez-vous
ANPE de Saumur
41 51 31 34

CENTRE SOCIAL

Public: demandeurs d'emploi sans qualification, salariés etc...

Permanences du Coresspondant CFI:

Mercredi 9hoo - 12h00

Point Information Jeunesse Bâtiment St Jean 6, place Flandre Dunkerque 49700 Doué la Fontaine

Renseignements et rendez-vous

362, Avenue du Général de Gaulle MONTREUIL BELLAY

### Demandeurs d'emploi

Accueil le matin

## Entreprises, particuliers

Un coup de main

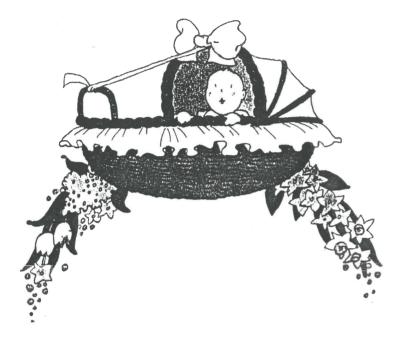
## Des chantiers d'insertion

Environnement et autres

\* Renseignements

Place Flandre Dunkerque 49700 DOUE LA FONTAINE

### ETAT CIVIL 1993



Naissances : 6

Mariages : 1

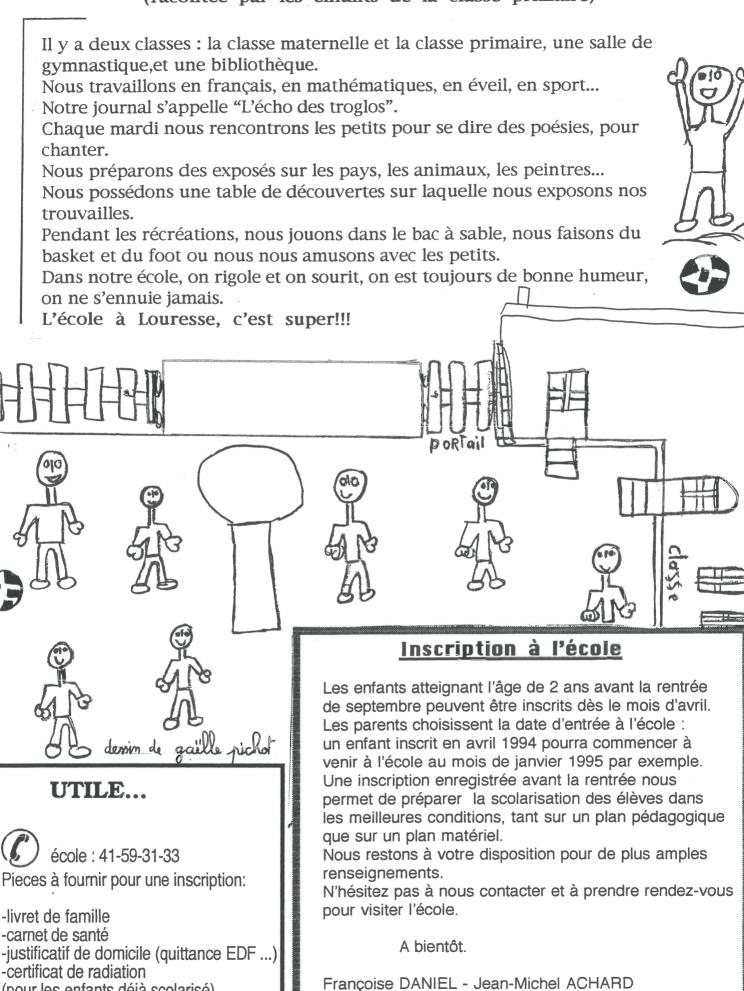




Décés : 4

### L'école de Louresse

(racontée par les enfants de la classe primaire)



(enseignants de l'école)

(pour les enfants déjà scolarisé)

### SYNDICAT D'INITIATIVE

Comme tous les ans, le Syndicat d'Initiative a tenu permanence au Village Troglodytique, de Pâques jusqu'à la mi-septembre, tous les dimanches après-midi.

La journée du 16 mars a été consacrée bénévolement à divers travaux d'entretien dans le musée : teinte des rampes et des objets en bois, huile de pied de boeuf sur les cuirs, peinture anti-rouille sur les objets en métal, nettoyages divers et ratissage des cours.

Les visiteurs apprécient beaucoup le bar du Syndicat d'Initiative. L'accueil y est sympathique et le local s'intègre parfaitement dans le style du village.

### COMPOSITION DU BUREAU

\* Président : MORILLE Jean-Baptiste

\* Vice-Président : BONNET Roger

\* Secrétaire : LANDARD Yves \* Trésorier : LERAY Victor

\* Commissaire au compte : BOUSSEAU Marcel



L'ASSOCIATION SPORTIVE DES VILLAGES REUNIS vous propose quelques dates à retenir pour l'année 1994.

Depuis septembre, les 3 sections de l'association ont repris leurs activités et vous trouverez dans les pages suivantes les renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

- Dimanche 31 janvier 1994, à 18 H. salle de loisirs de LOUERRE, le Conseil d'administration de l'A.S.V.R. invite les licenciés des sections ainsi que les sympathisants, sponsors à son Assemblée Générale suivie de la galette des Rois.
  - Au mois de mai, un parcours du coeur (marche inter-villages)
  - Les 2 et 3 Juillet, tournoi amical de tennis.
  - Le 8 Octobre, diner dansant.

A TOUS, MEILLEURS VOEUX A L'OCCASION DE CETTE NOUVELLE ANNÉE !
SPORTIVEMENT VOTRE ...





### SECTION BASKET

Au cours de la saison 92/93, notre équipe seniors féminine a évolué en championnat et s'est classée troisième malgré cinq points de pénalité d'arbitrage.

En coupe de l'Anjou, l'équipe a fait un beau parcours en s'inclinant en 1/2 finale contre Bégrolles en Mauges.

Une équipe mini poussines a participé à un demi championnat début janvier 93 et s'est classée 3ème de son groupe.

Elle réitère en début d'année 1994 en poussines et nous vous invitons à venir les encourager.

Au cours de la dernière assemblée générale le bureau a été renouvelé :

- Présidente : Patricia Ménard

- Trésorière : Marie Chantal Boisseau - Secrétaire : Marie Luce Charbonnier

- Membres : Béatrice Bourreau, Sylvie Courtois

Norbert Courtois, Josiane Duveau Marcelle Robichon, Daniel Lelièvre

En juin, une équipe de bénévoles a donné un coup de jeunesse aux panneaux et à la cabane.

Si vous voulez encourager nos équipes, rendez vous :

- pour les poussines : soit le samedi après midi,

soit le dimanche avant le

match des seniors.

- pour les seniors : le 23 janvier contre St André .

le 6 février contre Torfou le 20 mars contre Melay le 10 avril contre Chalonnes

Smatcher comme les grands de Nationale 1 ou se prendre au petit panier procurent certainement d'agréables sensations ; mais nos poussines ne peuvent pas jouer avec des panneaux qui ne sont plus à l'horizontal.

Si vous voyez un petit ou grand tarzan, merci au nom de l'ensemble des basketteuses, de lui faire comprendre que sans ces panneaux en bon état, nos poussines ne pourront pratiquer leur sport.

Nous vous offrons nos meilleurs voeux pour l'année 1994.



En août 63, le District de Maine et Loire de Football enregistrait la naissance du Sporting Club d'Ambillou Château . En 1986, le club se transformait en section au sein de l'Association Sportive des Villages Réunis.

Depuis trente ans, sans discontinuer, le stade municipal résonne tous les week-ends de coups de sifflet et de frappes de balle. Après enquête, on suppose que plus de 500 personnes ont porté les couleurs du club. Cette Longévité valait bien une fête: c'est ainsi que, mobilisant la mémoire des moins jeunes, faute d'archives complètes, une invitation fut lancée à l'ensemble des joueurs ayant pratiqué sous le maillot vert, pour participer à un méchoui le 12 septembre dernier. Celui-ci réunit plus de 200 participants, dans une chaude ambiance de retrouvailles. L' après-midi fut ponctué par la remise de la médaille du Conseil Général, en présence de nombreux élus, et clôturé par quelques matches.

Cette manifestation ne doit pas nous faire oublier l'activité du club pour l'actuelle saison. 71 licences ont été signées au sein de la section, cette année. Les effectifs sont en baisse une fois encore (nous étions 79 l'an dernier). Ainsi, nous n'avons plus d'équipe de " moins de 15 ans" et sommes associés avec l'E.S. Layon (Martigné-Tigné) pour constituer un groupe de "moins de 13 ans".

Parler d'entente pour ce groupe n'est pas un vain mot ; La cohésion aussi bien sur le terrain qu'en dehors, est bonne. Les résultats sont encourageants pour la suite de la compétition.

Pour leur part, nos poussins ont effectué un brillant début de saison. Souhaitons qu'il en soit de même en deuxième partie de championnat. Les pupilles ne sont pas en reste; ils n'ont connu que deux fois la défaite : bravo.

L'entraînement des jeunes, pris en main, désormais le mercredi matin, par Bertrand ROUCHET, ne fera que bonifier ces jeunes pousses.

Sur le terrain le bilan est plus mitigé pour "les moins de 17 ans". Le niveau relevé de leur championnat ne leur permet pas le moindre relâchement. Néanmoins, la volonté et la constance qu'ils affichent sont prometteuses pour l'avenir.

Volonté et constance, deux qualités que réclament Jean Pierre JUIN aux seniers qu'il entraîne, et ce pour la deuxième année consécutive le mercredi soir.

Ceux-ci, au nombre de 34, se répartissent en deux équipes seniors :

La "B" après des débuts hésitants semble trouver la bonne carburation. Les points pris récemment nous en apportent la preuve.

La "A" fait un parcours sérieux actuellement, tellement sérieux qu'elle se retrouve en tète de son groupe. Souhaitons que nos joueurs ne relâchent pas leurs efforts afin de participer au sprint final, au terme du championnat.

Ce souhait n'est pas gratuit. Il est fondé sur l'espoir de voir nos deux candidats à l'arbitrage (Daniel BOMPAS et Claude BERNARD) décrocher le diplôme tant convoité.

En effet, il faut savoir que faute d'homme en noir dans le club, l'accession d'une équipe senior à l'échelon supérieur nous est interdit. Aussi, nous nous devons d'encourager dans un même élan, nos deux candidats et nos joueurs seniors.

Espérant, ainsi, vous voir plus nombreux franchir les portes du stade, la section football de l'A.S.V.R. vous offre sportivement ses meilleurs voeux pour 1994.

234

### LE COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes se porte bien après une fête de l'omelette toujours très réussie (près de 800 repas ont été servis, c'est un record.

Cette réussite constante, nous la devons au dynamisme des jeunes qui oeuvrent sans relache auprès du Comité.

Un grand merci aux bénévoles qui nous aident, aussi bien pour la préparation des omelettes que pour l'organisation de la course, qui demande beaucoup de participation.

Encore merci à tous. On ne peut pas conclure sans parler de la Sainte Emérance qui est également un succés d'année en année. Cette année, elle aura lieu le samedi 23 janvier 1993.

Programme de la fête :

Samedi : Messe à 20 H 00 suivi de la traditionnelle galette dans les caves.

Dimanche : Déjeuner-dansant à la salle des fêtes.

Merci encore à tous et recevez nos voeux de bonheur, de santé et de prospérité pour cette nouvelle année.

Le Comité des Fêtes.

### LE CLUB DE L'AMITIE

Pour les horaires et jours d'ouverture : Rien de changer TOUS LES JEUDI A PARTIR DE 14 H 00.

Les réunions prévues sont les suivantes :

Janvier : Assemblée générale

Juillet : Réunion suivi d'un goûter Septembre : repas à la salle des sports Octobre : repas à la "Douceur Angevine"

Novembre : Concours de belote

Reste à fixer la date pour un voyage en cours d'année.



### LA VIE COMMUNALE

### LE BOURG

La réfection des toitures des batiments communaux du bourg (mairie, école, préau, cantine, logement au-dessus de la cantine, logement de la société et la boulangerie) est enfin terminée.

Tous ont été refaits à neuf et rajeunissent l'esthétique de la rue principale.

La remise en état de la couverture de l'église de Rochemenier ainsi que quelques travaux de maçonnerie et vitraux sont envisagés. Une étude de devis est en cours.

Pour les travaux de cet édifice classé, une subvention d'environ 50 % venant du Département et de l'Etat pourrait nous être accordée. Condition absolue : Refaire dans le style. En d'autres termes, le cela signifie que le petit toit surélevé à l'arrière de la façade devrait disparaitre pour laisser la place à une espèce de huchotte que nous pouvions voir au début du siècle.

### LAUNAY

La commune a demandé au Service des Eaux d'effectuer une étude pour l'installation d'une borne au village de Launay.

La raison pour laquelle la demande a été rejetée est que le village de Launay se trouvant en fin de réseau, le débit d'eau est insuffisant (tuyaux trop petits) pour alimenter une pompe d'incendie.

Une subvention a été demandée auprès du Syndicat du Massif Forestier du Sud-Saumurois pour la construction d'une réserve d'eau (120 m³) environ. Reste à définir son emplacement.

### LA BOURNEE

"La Fête de la Bournée", mise sur pied depuis maintenant 3 ans, la fête de la Bournée fait le plein tous les ans.

Cette année encore, une centaine de "Bournassiers ou Bournéssiens" étaient réunis sous la toile qu'avaient monté les anciens la veille.

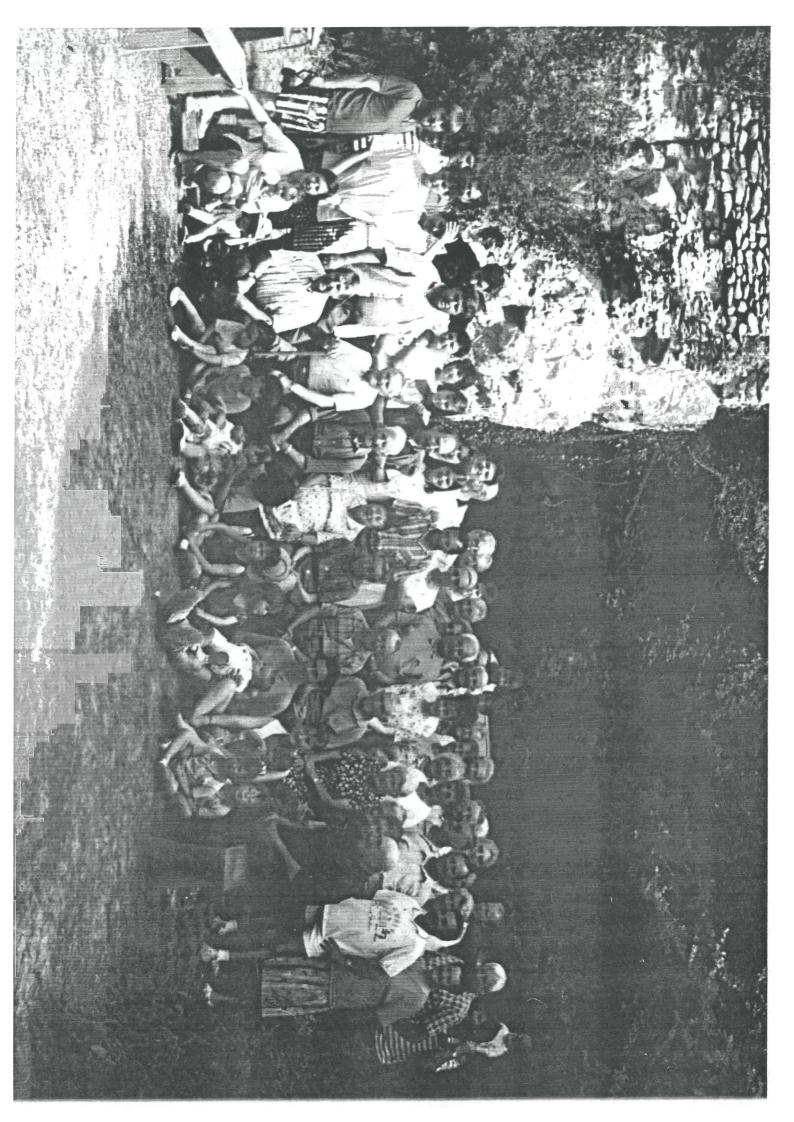
Au menu, 2 cochons de lait à la broche et le soir des fouasses cuites au feu de bois. Tout çà entrecoupé d'une belotte pour les uns et d'une partie de palets pour les autres.

Le soleil était au rendez-vous et cette 3ème édition fut pleinement réussie.

Les personnes qui désirent une photo de groupe peuvent la demander aux organisateurs.

A l'année prochaine.

Bon voeux.



### LA REDACTION

VOUS PRESENTE

SES BONS VOEUX

POUR 1994

Nous informons les associations que les articles devront être remis le 01/12 l'an prochain



